



**HAL**  
open science

**Caroline Oudin-Bastide et Philippe Steiner, Calcul et  
Morale. Coût de l'esclavage et valeur de l'émancipation  
(XVIIIe-XIXe siècle)**

Dominique Desbois

► **To cite this version:**

Dominique Desbois. Caroline Oudin-Bastide et Philippe Steiner, Calcul et Morale. Coût de l'esclavage et valeur de l'émancipation (XVIIIe-XIXe siècle). *Revue d'Etudes en Agriculture et Environnement - Review of agricultural and environmental studies*, 2016, pp.735-741. hal-01885264

**HAL Id: hal-01885264**

**<https://hal.science/hal-01885264>**

Submitted on 8 Oct 2018

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**Caroline Oudin-Bastide et Philippe Steiner, 2015, *Calcul et Morale. Coût de l'esclavage et valeur de l'émancipation (XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle)*, Albin Michel, Paris, France, 298 p.**

Au tournant du XVIII<sup>e</sup> siècle, la crise des consciences européennes voit s'ouvrir la controverse sur l'abolition de l'esclavage avec sa condamnation morale en 1748 par Montesquieu dans *L'Esprit des lois*. Et déjà, une science sociale quantitative naissante s'immisce dans ce débat abolitionniste par le biais du calcul économique renforçant l'argument moral avec deux articles de Pierre Du Pont de Nemours, disciple de Quesnay et collaborateur de Turgot, dans les *Éphémérides du citoyen*<sup>1</sup> en 1771. S'emparant de l'histoire de cette *Political Arithmetick*<sup>2</sup> spécifique à la controverse abolitionniste, l'ouvrage contribue à éclairer l'évolution de la pensée économique en explicitant les rapports qu'entretiennent calcul et morale pour l'économie politique de la France des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles. En prime, il fournit dans ses annexes le texte intégral des articles de Du Pont, publiés dans les *Éphémérides du citoyen* en 1771.

Les auteurs de l'ouvrage, l'une historienne spécialiste des sociétés esclavagistes, l'autre sociologue spécialiste de la pensée économique, retracent pour nous les développements d'une controverse intellectuelle portant sur l'efficacité de l'économie de plantation. Leur propos est de montrer comment non seulement les abolitionnistes mais également les esclavagistes ont constamment articulé les considérations morales ou politiques avec l'argument d'un calcul rationnel sur l'activité économique des plantations en mobilisant des faits statistiques d'une précision croissante. Ainsi, la rationalité du calcul est-elle mobilisée alternativement dans le débat politique tantôt au service de l'éthique déontologique de la cause anti-esclavagiste, tantôt par l'éthique pragmatique des tenants d'un maintien de la servitude.

Le premier chapitre introduit la perspective physiocratique centrée sur les droits de propriété<sup>3</sup> (Condorcet, 1786) qu'utilise Du Pont de Nemours pour révéler l'irrationalité économique du système esclavagiste : indiquant que les colons méconnaîtraient leur intérêt économique, le calcul des coûts du travail servile supérieurs à ceux du travail libre apporte un argument chiffré qui s'accorde à la morale. En l'absence de transactions marchandes permettant d'estimer la valeur de l'esclave durant l'ultime période esclavagiste, Du Pont innove en utilisant le principe de « la volonté de payer » des planteurs pour assurer leur sécurité.

<sup>1</sup> *Revue physiocratique* dont Du Pont fut le directeur de 1769 à 1772.

<sup>2</sup> Rappelons que la publication de l'ouvrage éponyme de William Petty est datée de 1690.

<sup>3</sup> Selon Condorcet, dans *La Vie de Monsieur Turgot* : « Les hommes n'ont pu former des associations régulières que pour la conservation de leurs droits naturels. Ces droits sont la sûreté de leur personne et de leur famille et surtout la propriété. ».

S'emparant du calcul initié par Du Pont, Turgot conteste doublement dans une correspondance privée l'argumentation de son ami, affirmant que le travail libre est plus cher aux Antilles que le travail servile et que les plantations esclavagistes sont rentables. Brillant rhétoricien, Turgot calcule peu et se méfie des données empiriques : il conseille à Du Pont de préférer « les raisonnements démonstratifs » à des estimations chiffrées qui peuvent être contestées par les esclavagistes plus proches des réalités antillaises. Sous un pseudonyme (Schwarz), Condorcet commente dans un ouvrage influent publié en 1788 le calcul de Du Pont pour souligner le découplage entre produit net et produit brut qui résulterait d'un passage du travail servile au travail libre : si le travail servile est profitable aux planteurs en raison d'un produit net résultant supérieur à celui du travail libre, il ne l'est ni pour la colonie ni pour la société car son produit brut est inférieur à celui du travail libre. Cet apport de Condorcet sera repris par les abolitionnistes : Ladebat et Frossard fondent leur argumentation en faveur de l'abolition sur l'augmentation de la productivité attendue du passage au travail libre, sans toutefois percevoir que le versement des salaires enclenche le cercle vertueux d'une croissance du produit brut. Ainsi, le second chapitre de l'ouvrage montre que le calcul économique divise les abolitionnistes : s'opposant à Du Pont et ses épigones, Condorcet étaye et développe l'idée de Turgot selon laquelle « l'injuste institution pouvait être rentable pour ceux qui la commettaient » même si cela implique une indemnisation des esclavagistes.

Le troisième chapitre décrit comment, en écho aux écrits abolitionnistes que la Révolution de 1789 diffuse, le lobby colonial riposte « aux calculs par d'autres calculs » en faveur du maintien de l'esclavage. S'inspirant des principes de Quesnay pour lequel des calculs ne peuvent être contestés que par d'autres calculs, le juriste Petit s'attache à souligner les erreurs et omissions dans le calcul effectué par Du Pont : cet avocat des planteurs affirme que le prix des travailleurs libres est très supérieur à celui des esclaves, en opposant des estimations supérieures du prix du travail libre et en omettant certains frais d'entretien ou de remplacement du travail servile pour les besoins de sa démonstration. Les rigueurs du climat sont également avancées pour justifier l'esclavage. La concurrence des colonies étrangères est brandie, soulignant que la ruine des planteurs français entraînerait celle de la France pour contrer l'argument de Condorcet. Les avocats des planteurs esclavagistes puisent leur argumentation chez Necker, aussi colbertiste et habile que Turgot est libéral et doctrinaire, défendant devant les États généraux du 5 mai 1789, en tant que contrôleur général des finances, le maintien de l'esclavage assorti d'hypothétiques mesures d'adoucissement.

Le quatrième chapitre montre qu'après la période révolutionnaire, le discours abolitionniste reflue dans un contexte politique et intellectuel peu favorable. Après le rétablissement de l'esclavage en 1802, il est confronté à la perte de Saint Domingue et à la répression sanglante de la révolte en Guadeloupe. Sous la Restauration, il est associé au républicanisme et au régicide. Au plan intellectuel, l'étoile physiocratique pâlit depuis la traduction

en français de *La Richesse des Nations* : Adam Smith y prend ses distances avec la rhétorique calculatoire de l'arithmétique politique. Jean-Baptiste Say positionne l'économie politique en tant que science capable de fournir des démonstrations rigoureuses en surplomb de la statistique considérée comme une connaissance ancillaire : cofondateur de la Société des Amis des Noirs et des Colonies, il défend paradoxalement des thèses affirmant la rationalité économique du système esclavagiste, positions qui se sont fortement nuancées au fil des éditions de son *Traité d'Économie politique* mais qui sont au fondement de l'étude de Fogel et Engerman (1989) sur l'économie du système des plantations américaines. Sismondi, bien qu'utilisateur émérite de la *Statistique des préfets*, refuse pourtant d'examiner les calculs des colons<sup>4</sup>. Seul, Auguste Comte s'émancipe du paradigme de l'intérêt des maîtres esclavagistes en introduisant la logique du calcul hyperbolique pour déterminer « ce que coûte un produit, non pas à tels ou tels individus, mais au genre humain tout entier ».

Cependant, les traités suivant la défaite napoléonienne de 1814 puis la catastrophe de 1815 ont le mérite de réinscrire le débat abolitionniste à l'agenda institutionnel de la vie politique française, sous la pression de la politique extérieure de l'Angleterre favorable à l'abolition depuis le *Slave Trade Act* de 1807 interdisant la « Traite des Noirs » en particulier sur l'Atlantique et surtout l'*Abolition Act* de 1833 mettant l'esclavage hors la loi dans l'Empire britannique. Analysée par le cinquième chapitre, cette inscription institutionnelle de l'abolition de l'esclavage dans le débat politique engendre de nouveaux calculs économiques où le coût de remplacement des esclaves morts perd sa pertinence en raison du déclin relatif de la traite française entre ses deux abolitions successives de 1814 et 1831. Il est remplacé par le coût des gratifications pour naissance. La préoccupation centrale est désormais de s'assurer que l'abolition n'entraîne pas une hausse trop forte du prix du travail. Cependant, les différentes sources chiffrant le coût du travail sont contradictoires et ne permettent pas à la commission de Broglie d'aboutir à des estimations incontestables. Pour paraphraser Cochin, la formule de l'indemnisation est ingénieuse mais les éléments du calcul sont de pures hypothèses.

Du reste, la rentabilité des plantations ne dépend pas simplement du coût du travail : l'argumentaire abolitionniste se fonde également sur des comparaisons de productivité, analysées par le sixième chapitre. Si le terme de productivité est absent des dictionnaires avant 1875, l'idée est bien présente dans les calculs auxquels se livre Quesnay pour comparer « petites » et « grandes » cultures avec le rapport entre « revenu » et « capital avancé ». Cependant, dans leurs calculs portant sur la productivité du travail, les abolitionnistes sont incapables d'estimer le nombre de travailleurs libres nécessaires pour accomplir le travail des esclaves. Pour leur part,

<sup>4</sup> La difficile transition économique dans les Antilles anglaises après l'abolition de l'esclavage l'en dissuade probablement.

les esclavagistes s'appuient sur des données micro-économiques dont la généralisation est périlleuse, tel Cochut relatant les propos d'officiers d'un bataillon guyanais attributaire d'un marché d'extraction de pierres pour la construction du palais de justice. Le concept de productivité du travail, déjà présent dans les *Éphémérides* de Du Pont, signe par le décalage temporel entre l'esclavage et son abolition le passage d'une approche comparative statique (le coût observé du travail libre par rapport à celui du travail servile) à une approche dynamique estimant ce que produiraient les esclaves libérés de leur servitude.

La possibilité de l'abolition ouvre au septième chapitre la question de l'intérêt et des besoins qui, pour les physiocrates, constituent le moteur de la concurrence, fondement de l'ordre économique. Partagés entre le projet d'importation de journaliers européens pour les substituer aux esclaves africains (Lechevalier) et celui d'une nouvelle organisation de la production sucrière séparant culture de la canne en métayage et fabrication du sucre en manufacture pour éviter un morcellement des « habitations sucrières » (Schoelcher), les abolitionnistes s'accordent à la fin de la période esclavagiste pour assigner au travail européen dans les colonies une fonction d'exemplarité. Selon le discours des abolitionnistes, la libération des esclaves verrait l'accroissement de leurs besoins avec deux incidences positives : accroissement de la production et émancipation progressive des anciens esclaves.

Les esclavagistes s'opposent à l'importation de main-d'œuvre européenne en raison de l'impossibilité pour les blancs de travailler en zone tropicale, argument qualifié de « dogme climatique » par les abolitionnistes. Petit renforce ce dogme climatique controversé par deux arguments économiques : les coûts engendrés par l'installation des journaliers européens et l'improbable amélioration de leur condition.

Néanmoins, les deux partis s'entendent pour dénier à l'esclave toute capacité autonome au calcul et à l'épargne, arguant de sa nature pour les esclavagistes et de sa condition pour les abolitionnistes. De façon symétrique, ils tiennent l'éthique du travail pour acquise au sein d'une main-d'œuvre européenne certes libre mais fortement paupérisée.

Le huitième chapitre est consacré au débat sur le cadre juridique permettant d'assurer aux plantations une main-d'œuvre stable et laborieuse. L'interrogation sur l'efficacité des stimulations pour les nouveaux affranchis apparaît généralement liée au statut de leur travail. Deux écueils sont à éviter : la fuite des affranchis sur des terres incultes au profit des productions vivrières et la création d'un prolétariat dangereux car oisif et déraciné. Les abolitionnistes, ne méconnaissant pas l'avantage que présentent les économies d'échelle, cherchent à préserver les « grandes cultures ». Dans leur recherche, ces auteurs se tournent vers les solutions historiques : pour Sismondi, le métayage représente une sortie de la servitude « sans secousse, sans violence, sans rébellion », pour Tocqueville, l'interdiction temporaire d'accès à la propriété constitue un moyen de placer l'affranchi dans la position « naturelle »

du journalier européen ; pour Schoelcher, le travail libre quelles qu'en soient les conditions est préférable à l'esclavage. Ces propositions doivent être situées dans le contexte du paupérisme ayant cours au XIX<sup>e</sup> siècle et de ses conséquences en termes de désaffiliation<sup>5</sup> : Proudhon demande l'abolition de l'esclavage comme du prolétariat, les considérant l'un et l'autre « incompatibles avec les mœurs républicaines » ; pour les saint-simoniens, le journalier succède à l'esclave dans la chaîne des exploitations de l'homme par l'homme. Les colons s'appuient d'ailleurs sur l'indignité de la condition prolétaire pour affirmer qu'ils sont en mesure d'assurer aux esclaves, compte tenu de leurs faibles besoins, une condition meilleure que celle des journaliers européens.

Si tous les auteurs impliqués dans la controverse abolitionniste s'accordent sur la nécessité de concilier la justice et l'utilité, leurs divergences fondamentales sur les moyens d'opérer cette convergence fait l'objet du neuvième chapitre. Dans ce débat, les conceptions philosophiques de Bentham ne sont guère mobilisées face à la morale kantienne. Bien que leurs positions politiques s'avèrent sans ambiguïté<sup>6</sup>, les tenants de l'utilitarisme ne se risquent pas dans une rhétorique calculatoire pour définir le juste ou l'injuste. Pour Du Pont et les auteurs qui s'appuient sur ses thèses abolitionnistes, l'ignorance des planteurs leur masque la convergence d'intérêts avec leurs esclaves dans les gains de productivité attendus d'une libération du travail servile. Pour d'autres anti-esclavagistes, l'intérêt de la nation prime sur ceux des protagonistes, qu'ils soient maîtres ou esclaves : dans un contexte libre-échangiste, les nations s'approvisionnent au meilleur marché, que les produits proviennent du travail libre ou du travail servile. Pour les colons, devenus économiquement et moralement indéfendables, les cultures tropicales d'exportation constituent un atout stratégique dans l'affrontement entre la France et l'Empire britannique où le commerce maritime joue un rôle crucial. Ces divergences d'interprétation sur l'intérêt de la nation se révèlent fluctuantes : Say ouvre la porte dans ses derniers écrits à une colonisation en Asie et certains économistes libéraux se feront les avocats de l'expansion coloniale, un demi-siècle plus tard.

Au terme de cet ouvrage, les auteurs relèvent que l'argument du calcul économique est demeuré intimement lié à celui de l'opprobre moral sans pour autant s'y substituer : dans l'esprit et la lettre des discours abolitionnistes, le calcul est aux côtés de la morale un des piliers majeurs de l'émancipation. Dans la dynamique de cette controverse, le journalier européen constitue le modèle à advenir pour l'esclave affranchi. Pour autant, les questions posées par l'émancipation des esclaves et l'avenir du prolétariat en Europe ne s'avèrent pas

<sup>5</sup> Concept forgé par Robert Castel dans *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*.

<sup>6</sup> John Stuart Mill, disciple de Bentham, écrit dans ses *Principes d'économie politique* (publiés fin de l'année 1848) que l'abolition de l'esclavage « a été l'un des derniers actes de l'héroïque – et calomnié – gouvernement provisoire de la France ».

assimilables. L'économie des cultures d'exportation après 1848 est confrontée à la pénurie de main-d'œuvre : les nouveaux affranchis refusant la tutelle des anciens maîtres, la solution trouvée est l'importation d'immigrés indiens. Comme pour les Antilles anglaises, le travail change peu mais surtout se déplace. Le problème de l'adaptation des comportements traditionnels, basés sur une logique de prévoyance familiale ou communautaire, à l'économie de marché basée sur « l'esprit de calcul », qu'identifie Pierre Bourdieu dans le contexte kabyle, s'est posé après l'abolition de l'esclavage. Ainsi, le comportement des affranchis dans le contexte post-esclavagiste montre selon les auteurs que l'intégration d'une logique économique calculatoire suppose la réalisation préalable d'un certain nombre de conditions autant sociales qu'économiques.

Tout au long du débat opposant l'empirisme conservateur des avocats du *statu quo* à l'impératif moral des abolitionnistes, « les calculs répondent aux calculs » sans pour autant emporter la décision mais permettent au débat sur l'efficacité de l'économie de plantation de se déployer dans l'espace public, confrontant l'utilité à l'injustice. Ainsi, cet ouvrage nous fournit-il un bel exemple d'encastrement des relations économiques dans le contexte social et politique. Il éclaire l'histoire de la pensée économique sur les conditions d'émergence de la rhétorique calculatoire au cœur d'une controverse morale qui voit s'affronter libéralisme et dirigisme économiques.

Compte tenu de la qualité de l'exposé et des remarques stimulantes formulées en conclusion, espérons que les matériaux historiques permettent aux auteurs de prolonger leurs analyses au devenir du travail affranchi, ce qui élargirait la perspective historique tracée par Robert Castel reliant « l'indigne statut » des saisonniers, brassiers et autres journaliers du XVII<sup>e</sup> siècle, surnuméraires hérités de l'abolition des corvées seigneuriales, à la libéralisation du travail promue par le XVIII<sup>e</sup> siècle. Eu égard à la riche tradition d'études anglo-saxonnes sur l'économie de plantation et la période post-abolitionniste, la proximité dans le temps et l'espace de la transition aux Antilles anglaises permettrait une analyse comparée entre les effets économiques des dynamiques abolitionnistes françaises et britanniques dans un contexte politique asymétrique imposé par la négociation de la Conférence de Vienne. Du reste, en raison de la nature largement interconnectée du commerce triangulaire, une telle comparaison ne saurait se limiter à l'espace Caraïbe. La loi britannique d'abolition de la traite excluant l'Inde et Ceylan, l'*Indian model*<sup>7</sup> permet au travail servile de perdurer dans l'Empire britannique et de s'étendre à l'Afrique lors de sa colonisation (Miers et Roberts, 1988). L'étude des conditions d'accès au calcul économique rationnel dans le contexte caribéen post-abolitionniste mais aussi africain d'une économie coloniale basée sur le travail forcé (Meillassoux, 1999) permettrait vraisemblablement

<sup>7</sup> Bien que l'esclavage n'ait plus de statut légal en Inde britannique après 1843 (*Indian Slavery Act*), les esclaves ne sont pas informés de leur nouvelle liberté mais sont laissés « libres » de quitter leurs maîtres sans qu'ils puissent être repris.

d'étendre les remarques de Bourdieu (2003) sur l'acquisition de *l'habitus* économique.

Pour l'esclavage résiduel ou les formes indignes de travail qui perdurent, particulièrement celles impliquant les enfants, les recherches sur l'encastrement socio-culturel et politique d'économies basées sur le travail servile conservent leur pertinence dans le contexte d'une société salariale ébranlée par la globalisation des échanges et l'emprise ubiquitaire des technologies de l'information, qu'il s'agisse de populations migrantes ou autochtones.

Dominique DESBOIS  
INRA, UMR0210, EcoPub  
desbois@agroparistech.fr

### Bibliographie

- Bourdieu P. (2003) La fabrique de l'habitus économique, *Actes de la recherche en sciences sociales*, 150, 79–90.
- Fogel R. W. et Engerman S. L. (1989) *Time on the Cross. The Economics of American Negro Slavery*, Norton, New-York, USA, 386 p.
- Miers S., Roberts R. (éds) (1988) *The End of Slavery in Africa*, Madison, University of Wisconsin Press, USA, 544 p.
- Meillassoux C. (1999) *L'économie coloniale et le travail forcé*, in : *Anthropologie économique des Gouro de Côte d'Ivoire*, Éditions de l'École des Hautes Etudes en Sciences Sociales, Paris, France, 291–317.
- Petty W. (1690) *Political Arithmetick*, in: *The Economics Writings of Sir William Petty*, C.H. Hull, Cambridge, 1899.
- Condorcet (Caritat de) J. A. N. (1786) *Vie de Monsieur Turgot*, Paris, Association pour la diffusion de l'économie politique, 1997, 188 p.

